

COMMISSION  
SPORTS

RÉUNION D'INFORMATION  
SUR LE PROGRAMME  
« 5000 ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS DE PROXIMITÉ »

.....

Note préparatoire de la séance du 18/03/2021

I INTERVENANTS



**Éric Quenault**, Délégué régional académique  
d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et  
aux sports (DRAJES)

.....

🕒 Le vendredi 18 mars 2022 de 10h00 à 11h00

📍 En visioconférence

👤 **Élus référents :**

- **Raphaël Praca**, adjoint au maire du Pecq (78)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://zoom.us/j/97101447479?pwd=NUhORkJiRjdBYUZLNnIDTIZhVFUrQT09>

Si besoin, indiquez le :

- ID de la réunion : 971 0144 7479

- Code secret : 584988

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :  
0970 711 105 ou support@frv-sense.com

---

## I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Le 14 octobre 2021, le président de la République annonçait le lancement du **plan 5000 équipements sportifs de proximité** visant à accompagner le développement du sport à horizon 2024. Pour mener à bien le déploiement de ce plan, une **enveloppe de 200 millions d'euros** pour la période 2022-2024 a été mise à disposition de **l'Agence nationale du Sport (ANS)**. Sur le budget total, l'ANS prévoit d'en dépenser la moitié dès 2022 afin que les équipements soient rapidement livrés aux collectivités pour continuer de corriger les inégalités sociales et territoriales.

Le programme est destiné à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Pour l'année 2022, l'objectif est d'attribuer 96 millions d'euros, dont environ 12 millions d'euros pour la région Ile-de-France, répartis de la façon suivante :

- ✓ **Un volet national (15M€)** consacrés aux projets multiples, voire multi-territoriaux portés par les régions, les départements, ainsi que les fédérations agréées par le ministère des Sports, leurs

structures déconcentrées et les associations nationales à vocation sportive.

- ✓ **Un volet régional/territorial (81M€)** pour des projets individuels ou multiples ne concernant qu'une seule région, portés par toute collectivité ou association à vocation sportive.

Si l'enveloppe 2022 n'est pas entièrement consommée, les fonds pourront être reportés sur l'enveloppe 2023.

## Les conditions d'éligibilité au programme des équipements sportifs de proximité

- ✓ Être une collectivité territoriale ou une association à vocation sportive située :
  - **En zone urbaine carencée** : communes comptant un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, quartiers situés à proximité d'un QPV. A ce titre, près de 54% de la population francilienne est concernée.
  - **En zone rurale carencée** : en Ile-de-France, il s'agit des communes relevant d'un contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE). A ce titre, 2,65% de la population francilienne est concernée. Les communes éligibles se trouvent toutes en Seine-et-Marne, dans les Yvelines ou dans le Val d'Oise.
- ✓ Le projet doit porter sur les équipements de proximité suivants : les dojos et salles d'arts martiaux, de boxe ou de danse, les plateaux multisports, les terrains de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot 5x5, les tables de tennis de table extérieures, les blocs d'escalade, les skate-parks, les bassins de natation mobiles etc.
- ✓ Les travaux éligibles comprennent nécessairement la création d'équipements neufs, la requalification de locaux ou d'équipements sportifs existants non entretenus, l'acquisition d'équipements mobiles neufs, la couverture et l'éclairage de ceux n'en disposant pas.

## I PROPOSITION DE DEROULE

**10h00-10h05** : Introduction de la séance par Raphaël Praca

**10h05-10h30** : Présentation du dispositif par la DRAJES

**10h30-10h55** : Temps de questions/réponses

**10h55-11h** : Clôture de la séance par Raphaël Praca

## I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.